



Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie



# Bilan annuel de l'animation du DocOb du site Natura 2000 FR 1100819 ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne » Année 2020



**Novembre 2021**

## **Photographie en page de couverture :**

La mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires © AEV, S.Coste-Durieux, 2019

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>3</b>
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	7
<b>2</b>	<b>Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.</b>	<b>8</b>
2.1	Animation des contrats Natura 2000	8
2.1.a	Suivi des contrats en cours	8
2.1.b	Projets de nouveaux contrats	10
2.2	Animation de la charte Natura 2000	12
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets</b>	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>13</b>
4.1	Suivis écologiques	13
4.1.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	13
4.1.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	13
4.1.c	Projet d'extension du site Natura 2000	14
<b>5</b>	<b>Information, communication, sensibilisation</b>	<b>15</b>
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	15
5.2	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	15
<b>6</b>	<b>Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site</b>	<b>16</b>
<b>7</b>	<b>Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b>	<b>16</b>
7.1	Organisation de la gouvernance du site	16
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	16
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	16
7.2	Gestion administrative et financière	16
<b>8</b>	<b>Synthèse</b>	<b>18</b>

## 1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

### 1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



**Figure 1 :** Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

### 1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France jusqu'en 2015.

Par courrier du 8 septembre 2017 adressé au Préfet de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France a présenté sa candidature en tant que structure porteuse pour la mise en œuvre du DocOb (document d'objectifs) sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne. Par l'arrêté n°17-237 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Présidente de la Région Île-de-France a désigné Monsieur Benoit Chevron, Conseiller régional, pour la représenter au Comité de pilotage du site Natura 2000.

Le sous-préfet de Torcy a transmis la candidature de la Région Île-de-France aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du Copil par courrier du 28 septembre 2017. En l'absence d'autres candidatures au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur Chevron a été désigné comme Président du comité de pilotage et la Région Île de France maintenue dans ses fonctions de structure porteuse pour les trois années suivantes.

Sophie Coste-Durieux était chargée de mission Natura 2000 à l'AEV entre septembre 2018 et mai 2020. Fanny Guez, a pris le poste de chargée de mission Natura 2000 à l'AEV suite au départ de Sophie Coste-Durieux, à partir de juin 2020. Les chargées de mission consacrent 20% de leur temps à l'animation du DocOb du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2020 à décembre 2020, huitième année d'animation pour ce site.

### 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

**Tableau 1 :** Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p><b>Le Grand Capricorne</b></p>	<p><b>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance</b> pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p><b>Enjeux de conservation :</b> la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles <b>peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</b></p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p><b>Le Triton crêté</b></p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. <b>Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies.</b> Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ;</li> <li>✓ la coupure des axes migratoires ;</li> <li>✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ;</li> <li>✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ;</li> <li>✓ la suppression des haies ;</li> <li>✓ la destruction des sites de reproduction ;</li> <li>✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ;</li> <li>✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares,</li> </ul>

	<p>des noues, des prairies humides... ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la pollution.</li> </ul> <p><b>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité</b> qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...);</li> <li>✓ la préservation des biotopes terrestres ;</li> <li>✓ la constitution de micros-habitats terrestres ;</li> <li>✓ la reconstruction et le confortement des corridors ;</li> <li>✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ;</li> <li>✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ;</li> <li>✓ la limitation des risques de pollution ;</li> <li>✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ;</li> <li>✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.</li> </ul>
<b>LES HABITATS</b>	
<p><b>La mégaphorbiaie eutrophe</b></p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p><b>TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES A L'ECHELLE EUROPEENNE</b></p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p><b>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'abattage de la peupleraie.</li> <li>- l'entretien de la mégaphorbiaie.</li> </ul>

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** :

**Tableau 2** : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires  
(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

### ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de l'existant</li> <li>▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers</li> <li>▪ Interdire le ramassage de bois mort</li> <li>▪ Favoriser la régénération naturelle</li> <li>▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives</li> <li>▪ Maintenir une diversité des strates</li> <li>▪ Maintenir des classes d'âge différentes</li> <li>▪ Maintenir une diversité des essences</li> <li>▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire</li> <li>▪ Abandon des plantations de conifères</li> </ul>
A2	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers</li> <li>▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle</li> <li>▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage</li> <li>▪ Maintenir des espaces ouverts</li> </ul>

### ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	Entretien des dépressions et des mares	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve</li> <li>▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions</li> <li>▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase</li> <li>▪ Exportation de la vase excédentaire</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords</li> <li>▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public</li> </ul>
B2	Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets</li> <li>▪ Interdiction de combler les dépressions</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation de l'accès au public</li> <li>▪ Maintenir des micro-habitats terrestres</li> <li>▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés</li> <li>▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie</li> </ul>
B3	Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide</li> </ul>
B4	Créer de nouvelles mares et dépressions humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Défrichage du périmètre d'emprise</li> <li>▪ Creusement des mares</li> <li>▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat</li> </ul>

## ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie</li></ul>
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)</li><li>▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans</li><li>▪ Coupes manuelles des espèces invasives</li><li>▪ Echaronnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)</li></ul>

### 1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2019.



**Figure 2** : Visite de terrain du Comité de pilotage 2018 © AEV, J-F Antoine, 2018

## 2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animation que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

**Remarque :** l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone.

### 2.1 Animation des contrats Natura 2000

2020 était la cinquième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020.

Un nouveau contrat a été signé en 2020 : « Arrachage d'Aster et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ». L'objectif de ce contrat est d'éliminer les espèces exotiques envahissantes (Aster à feuilles de saule, solidage,...) et de favoriser le non embroussaillage de la mégaphorbiaie.

Ces travaux permettent d'affiner le traitement de l'aster, qui ne peut pas être mécanisé sur les berges. Il y a également un peu d'arrachage de solidage à réaliser sur les berges. Aussi, cela devra passer en arrachage manuel. En outre, la bonne conservation de la mégaphorbiaie nécessite l'abattage d'arbres venant dégrader sa structure et sa composition, ainsi que la bonne continuité hydraulique du ru. Les arbres seront façonnés et mis en piles afin de recréer des abris propices à de nombreuses espèces présentes sur cet espace. Les interventions seront localisées sur les lisières et le long du ru ce qui n'est pas prévu dans le contrat N2000 qui court depuis 2016 sur la mégaphorbiaie.

#### 2.1.a Suivi des contrats en cours

Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe

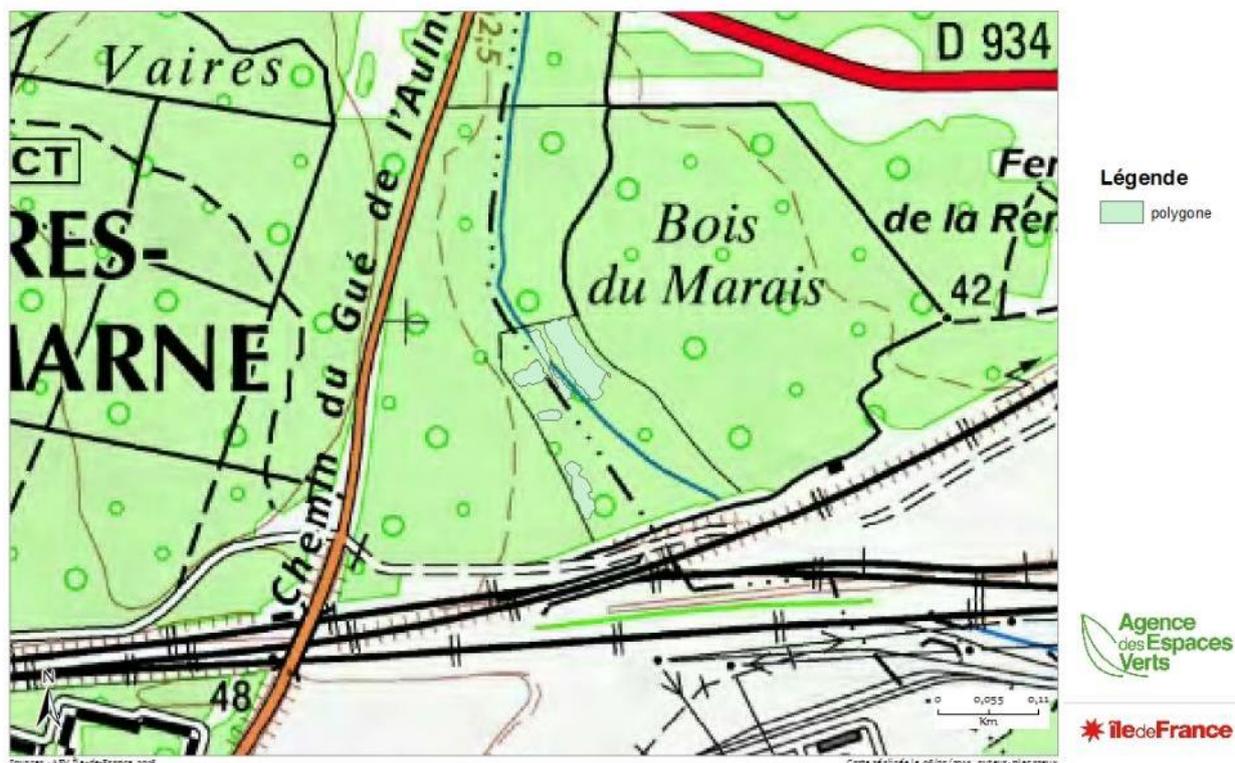


**Figure 3 :** Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en 2016 pour la fauche avec export de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais (2,4 ha).

Il était prévu de faucher un tiers de la surface chaque année, deux fois : en mai et en septembre, avec export, afin de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Deux-tiers de la surface sont laissés intacts, afin de constituer une zone refuge pour la faune (amphibiens, odonates, avifaune...).

Les zones de fauche sont les suivantes :



**Figure 4** : Zones de fauche avec export de la Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule pour l'année 2019 © AEV, Pierre Lecareux, 2019

La chargée de mission Natura 2000 a suivi le contrat en 2020 en lien avec son collègue Pierre Lecareux gestionnaire de la forêt régionale sur ce secteur. Rien n'a été fauché en 2020 car la repousse ne nécessitait pas d'intervention mécanique.

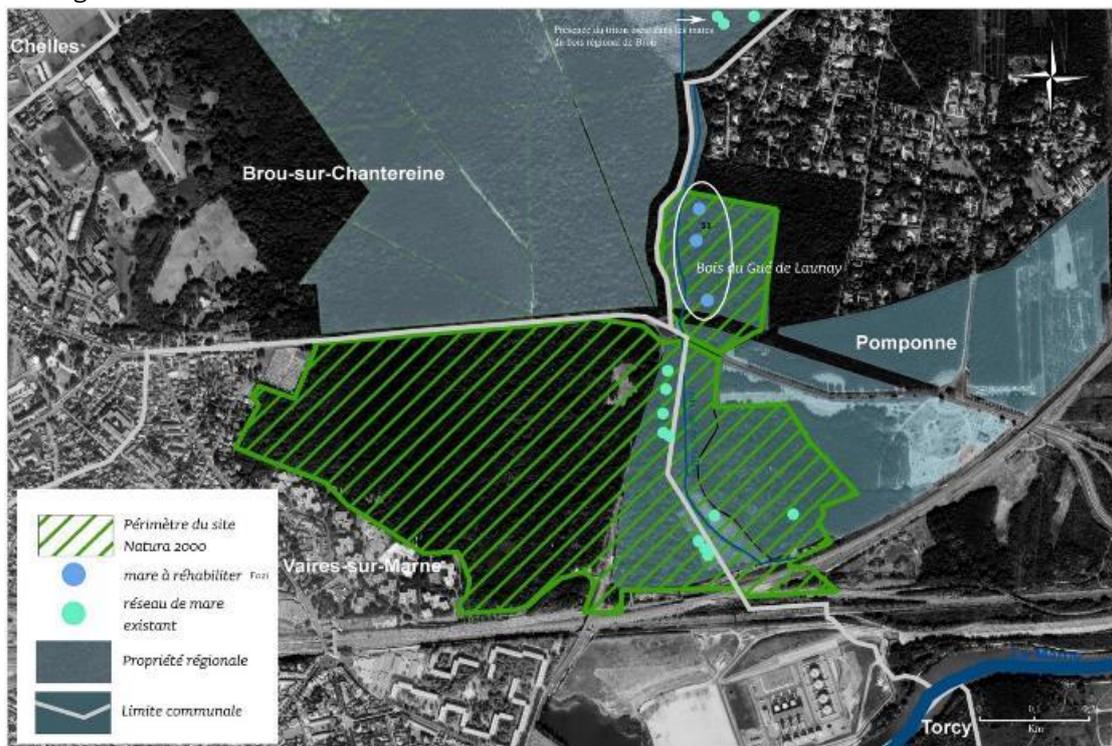
#### Restauration d'un réseau de 3 mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m<sup>2</sup>

Le DocOb recommande la conservation, la restauration et la création des milieux nécessaires au Triton crêté pour sa reproduction : mares, dépressions humides. Les travaux recommandés pour la restauration de mares sont le défrichage et le curage des dépressions humides, en conservant les couches superficielles de vase.

Ces mares se sont refermées et envasées et ne sont plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agit donc d'étendre le réseau de mares du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne. L'objectif est de protéger la biodiversité en préservant les continuités entre les espaces naturels pour favoriser le déplacement et le mode de vie de l'espèce.

Moyens mis en œuvre :

- Ouverture de la strate arborée (aulnaie-frênaie-saulaie) :
  - o Coupe de bois de diamètre inférieur à 10 cm
  - o abattage d'arbres de diamètre 10-30cm,
- Découpe de bois en longueur de 1 mètre avec mise en pile,
- Mise en andains de branchages de diamètre inférieur à 7 cm,
- Curage et ouverture de la mare à la pelle mécanique avec façonnage des berges en pente douce, création de trop plein, régalage des produits de curage sur place (prise en compte de l'accès difficile),
- Curage des fossés d'alimentation et d'interconnexion.



**Figure 5** : Projet de création de mares dans le Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, P. Martin, 2017

### 2.1.b Projets de nouveaux contrats

#### AEV

Un contrat pour l'abattage de peuplier dans le cadre de l'extension de la mégaphorbiaie a été envisagé au cours de l'année 2020 par l'AEV (projet prévu par Pierre Lecareux, technicien référent du site du Bois de Vaires) pour une signature en 2021. Il s'agit de favoriser l'apparition d'une formation de type prairie humide. L'opération consiste à abattre l'ensemble du jeune peuplement venant refermer et dégrader la mégaphorbiaie. Les plus petits sujets seront broyés avec maintien de la matière au sol, les arbres les plus gros seront façonnés et mis en pile pour recréer des abris.

#### Commune

En 2019, la chargée de mission Natura 2000 avait rencontré à deux reprises, Monsieur Galvan, Directeur des Services Techniques de Vaires-sur-Marne et Madame Hibon, responsable des espaces verts de Vaires-sur-Marne. Un rendez-vous sur le terrain avait également eu lieu en présence de Pierre Lecareux et Dorine Nouallet de la DDT de Seine-et-Marne.

La commune de Vaires envisage des contrats Natura 2000 forestiers (îlots de senescence et restauration de mares) au sein du bois communal, mais ce dernier n'est pas soumis au régime forestier. Il n'était donc pas possible de réaliser de contrat Natura 2000. Le sujet n'a pas avancé avec l'ONF en 2020.

**Tableau 3 :** Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

<b>Contrat</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant total</b>	<b>Date signature</b>	<b>Actions prévues</b>	<b>Espèces et habitats concernés</b>	<b>Surface ou nb</b>	<b>Mesures du DocOb liées</b>
22712Do77000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1
32312Do77000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (mégaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2
2016/0706/12	AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2
RIDFo80519DT0770002	AEV (Vallée de la Marne)	13 707,79 €	19/07/2017	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares 0,025 ha	B1
RIDFo70620DT0770003	AEV (Vallée de la Marne)	26 490 €	02/11/2020	Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ; Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Mégaphorbiaie eutrophe	1ha 500 ml de ru	C2

## 2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte minimale des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et peu contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

La charte a été signée en 2018 côté bois communal, sur 54 hectares, par la Mairie de Vaires-sur-Marne.

En 2020 la charte Natura 2000 a été signée pour la propriété régionale sur le Bois de Vaires.



**Figure 6** : Bois de Vaires communal © AEV, J. Laviaille, 2017

## 3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement en propriété régionale, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il n'y a pas eu de sollicitation en 2020.

## 4 Suivis scientifiques et techniques

### 4.1 Suivis écologiques

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles", est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou.

#### 4.1.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2020, ainsi que présenté dans le **Tableau 4**. Il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.

**Tableau 4** : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 16/06/2020 dans le Bois de Vaires

Mares	1 et 2		3		4		5 et 6		7		8		9		10		11 / 12 /13		Total	
Genre	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Triton palmé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	2	1	6

Les résultats sont très mauvais, sans aucune raison apparentes. Des travaux seront engagés pour restaurer quelques mares suivant les disponibilités budgétaires.

#### 4.1.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000

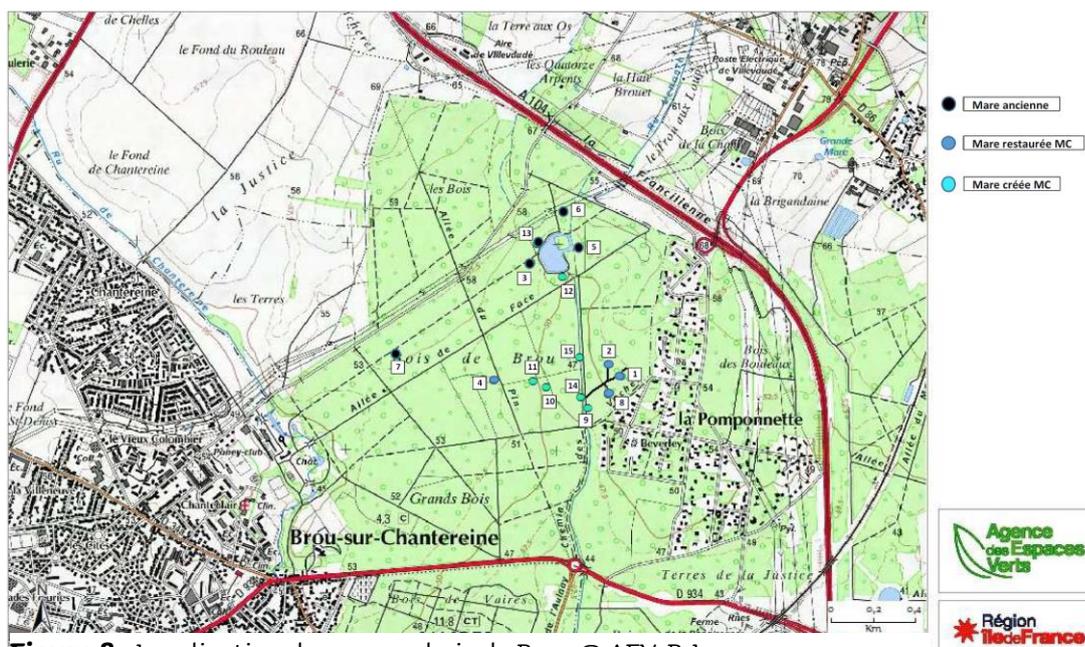


**Figure 7** : Suivi des amphibiens dans les Bois de Brou et Vaires © AEV, J. Lavialle, 2017

Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou, voisin du bois de Vaires, en 2020, ainsi que présenté dans le **Tableau 5**. On notera également la présence du Triton alpestre cette année.

**Tableau 5 :** Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 30/06/2020 dans le Bois de Brou

Mares	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		15		TOTAL
Genre	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F			
Palmé	43	15	28	34	8	6	64	18					63	25	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	311
Ponctué	1	1	2	2	0	0	3	1					3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	
Alpêtre	6	3	4	2	0	0	6	3					16	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72	
Crêté	1	3	2	4	0	0	8	4					14	18	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	



**Figure 8 :** Localisation des mares, bois de Brou © AEV, P. Lecareux, 2021

De bons résultats cette année. Toutes les mares étaient en eaux. Faut d'opérateurs, les mares 5, 6 et 13 n'ont pas été prospectées. Les nouvelles mares, créées dans le cadre des mesures compensatoires du tram T4 / IDFM, n'ont pas encore été colonisées.

#### 4.1.c Projet d'extension du site Natura 2000

Plusieurs études ont été commanditées par l'AEV sur le site Natura 2000 du bois de Vaires, et sur le bois de Brou voisin de la ZSC. Ces études concluent à une patrimonialité élevée du bois de Brou.

En effet, l'étude de l'OPIE sur le bois de Brou en 2015-2016 a inventorié pour les coléoptères saproxyliques 53 espèces liste rouge européenne et 22 déterminantes ZNIEFF et indique la présence de l'habitat potentiel du Grand Capricorne. Les arbres vétérans, les strates étagées et la diversité de microhabitats sont pointés comme favorables aux espèces saproxyliques.

L'étude de la SNPN en 2013 sur les Bois de Vaires, Pomponne et Brou révélait la présence du Triton crêté dans le Bois de Brou –(confirmée depuis, cf comptages ci-dessus), et préconisait la restauration et la création de mares pour augmenter la connectivité entre les bois de Brou et Vaires.

Le diagnostic du CBNBP réalisé en août 2017 (voir partie 4.1) conclut à la présence de quatre habitats d'intérêt communautaire dans le bois de Brou, dont deux qui ne sont pas présents dans le bois de Vaires.

Une étude a également été menée en 2019 par le bureau d'études Auddicé. Elle portait sur des inventaires flore-habitats et chiroptères du Domaine régionale de la vallée de la Marne, situé sur les communes de Brou-sur-Chantereine, Pomponne et Vaires-sur-Marne. Les conclusions de cette étude

se sont avérées également positives en ce qui concerne la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.



**Figure 9** : Page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

Outre l'intérêt écologique du bois de Brou en lui-même, l'extension du site Natura 2000 permettrait de renforcer ce site de petite taille (96 ha) et isolé, d'orienter la gestion forestière du bois de Brou, et enfin d'inciter à restaurer et étendre les habitats d'intérêt communautaire du bois de Brou.

## 5 Information, communication, sensibilisation

### 5.1 Création et mise à jour d'outils de communication

Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaire> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

La plaquette de communication nécessite une mise à jour comme cela avait été mis en avant lors du dernier COPIL du 22 octobre 2019. Ce sujet n'a pas été mené en 2020.

### 5.2 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

#### Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Le 10/09/2020, la chargée de mission Natura 2000 a participé à la journée régionale ZSC organisée par la DRIEE, en lien avec le CBNBP et l'animatrice des sites 95, sur les sites N2000 "Coteaux et boucles de Seine", et "Vallée de l'Épte".

#### Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animatrice Natura 2000 joue occasionnellement le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Elle suit donc la vie de ces sites de manière variable en

fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, La chargée de mission Natura 2000 a accompagné ponctuellement les techniciens dans le suivi administratif des contrats Natura 2000 qui concernent la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis et la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine.

## **6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...).

## **7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **7.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage**

Du fait du changement d'animatrice en cours d'année 2020 et également en raison de la situation sanitaire, le comité de pilotage ne s'est pas réuni cette année.

En outre, la nouvelle chargée de mission Natura 2000 a rencontré le 24 septembre 2020 Monsieur Chevron, Conseiller Régional, et Président du Comité de pilotage depuis septembre 2017, pour faire connaissance et le point sur les dossiers en cours.

#### **7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

La chargée de mission Natura 2000 a échangé tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne et de la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des contrats Natura 2000 en cours et en projet sur la ZSC.

### **7.2 Gestion administrative et financière**

#### Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer de la Présidente de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports

permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

#### Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

## 8 Synthèse

- ✓ L'année 2020 a été marquée par le changement d'animatrice et une situation sanitaire réduisant en partie l'activité Natura 2000.
- ✓ Aucun COPIL n'a eu lieu en 2020 du fait du changement de poste et la situation sanitaire.
- ✓ Le DocOb et le site internet nécessitent une mise à jour importante.
- ✓ Un contrat Natura 2000 pour l'arrache d'aster dans la mégaphorbiaie eutrophe et l'entretien de la ripisylve a été signé en 2020. Un autre contrat pour l'extension de la mégaphorbiaie eutrophe a commencé à être préparé pour une signature en 2021.
- ✓ La chargée de mission Natura 2000 a finalisé le dossier de signature de la charte Natura 2000 pour la propriété régionale sur le Bois de Vaires.
- ✓ Le projet d'extension du site Natura 2000 sur le bois de Brou est toujours en cours de réflexion.